Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rémunération du syndic sur les fonds du compte bancaire séparé

Par fauvette

Bonjour,

Je m'interroge sur les bonnes pratiques de mon syndic de copropriété. Sur son contrat, il est écrit qu'il perçoit un pourcentage des fonds placés sur le 'compte séparé' de la copropriété. Cela s'ajoute à ses honoraires.

J'ai l'impression que ce n'est pas correct mais ce contrat a été voté en AG ; a-t-on donc les mains liées jusqu'à la prochaine AG ?

Merci et belle journée !

Par ESP

Bonjour
C'est, de mon point de vue, anormal, car l'obligation de mise en place d'un compte bancaire séparé, ne peut en aucun cas donner lieu à une augmentation du forfait et à fortiori à un pourcentage du montant.